

La société AUVERGNE PARACHUTISME ne peut plus pratiquer son activité sur l'aérodrome d'[ISSOIRE LE BROC](#) / T : 04.73.89.03.54. La société y propose depuis 2015 une activité de sauts en parachute avec des avions et du matériel hébergés dans les locaux de l'aéroclub. Une occupation qui est jugée anormale par [ISSOIRE COMMUNAUTE](#) / T : 04.73.89.94.57. En cause, le fait que Auvergne Parachutisme ne participe pas à la vie du terrain et à ses coûts. Le président de l'aéroclub explique que la société faisait venir de l'activité sur le site. Les rapports sont tendus et aucun compromis ne semble près d'arriver.